

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2014

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le vendredi 28 mars 2014 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, afin de procéder à l'installation des nouveaux conseillers élus lors du scrutin du 23 mars 2014.

Monsieur Yvan GUIGNOT, Maire sortant, après avoir rappelé les résultats du vote du 23 mars, et déclaré le nouveau Conseil municipal installé dans ses fonctions, a laissé la présidence à Monsieur Daniel BEY, doyen d'âge de l'Assemblée.

Etaient présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Yvan GUIGNOT, Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Corinne BLAISE, Colette CHAPUIS, Marie-Hélène DUROCQ, Laurent GARCIA, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT ;

Secrétaire de séance : Mme Corinne BLAISE

ELECTION DU MAIRE :

M. Yvan GUIGNOT : 14 voix, 1 bulletin blanc, est déclaré élu Maire de GRAY LA VILLE et prend la présidence de l'Assemblée

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre d'adjoints au maire à 4 (quatre).

ELECTION DES 4 ADJOINTS :

Il est procédé à l'élection des quatre adjoints :

- | | | |
|----------------------------|--------------------------|----------------------------|
| • 1 ^{er} Adjoint | : Mme Agnès LAPLAZA, | 14 voix, 1 bulletin blanc |
| • 2 ^{ème} Adjoint | : M. Serge DIZAMBOURG | 14 voix, 1 bulletin blanc |
| • 3 ^{ème} Adjoint | : Mme Mireille CARQUIGNY | 13 voix, 2 bulletins blanc |
| • 4 ^{ème} Adjoint | : M. Philippe PLOYER | 14 voix, 1 bulletin blanc |

ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

SYNDICAT DE VOIRIE :

Après vote à bulletin secret, sont élus :

- M. Laurent BAILLY
- M. Serge DIZAMBOURG

SYNDICAT D'ELECTRICITE (S.I.E.D.) :

Après vote à bulletin secret, sont élus :

- M. Philippe PLOYER - Titulaire
- M. Daniel BEY - Suppléant

LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

- M. Yvan GUIGNOT
- Mme Pascale ROUX

QUESTIONS DISVERSES :

Le Maire rappelle que les administrés peuvent s'inscrire en tant que membre, dans les commissions communales suivantes :

- Finances
- Travaux
- Bibliothèque
- Jeunesse, sport, loisirs.

Le Maire, Yvan GUIGNOT